Joliette

Nature
Travail
Culture

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Joliette : un budget 2023 réfléchi pour les citoyens

Joliette, le 12 décembre 2022- Les membres du conseil municipal de la Ville de Joliette ont adopté hier soir, lors d'une séance extraordinaire, le budget 2023, totalisant 82,1M$. Un budget élaboré pour limiter l'impact de l'inflation chez les Joliettains, tout en poursuivant le développement de la cité régionale par la réalisation de projets porteurs pour l'avenir de la ville.

Un budget de fonctionnement responsable
La conjoncture économique actuelle, marquée par l'ascension fulgurante de l'IPC avec un indice avoisinant le 7%, n'est pas sans impact pour la Ville. Les dépenses totales augmentent de 8,5M$ pour la prochaine année, dont 7,2 M$ sont incompressibles. De ce montant, 2 M$ sont nécessaires pour assurer le maintien des services aux citoyens déjà en place. Les autres dépenses représentent des engagements pris par le conseil municipal en 2022, dont les nouveaux contrats de déneigement, l'aide confirmée au développement de logements sociaux ou encore le soutien annoncé pour l'implantation d'un terrain synthétique à l'école secondaire Thérèse-Martin, pour ne nommer que celles-ci.

« 2023 fera tout de même place à des projets et initiatives attendus des citoyens. Entre autres, les démarches pour la construction d'un centre aquatique et l'aménagement d'un centre communautaire se poursuivent. Le développement de nos pistes cyclables, ainsi que la réparation de la passerelle de l'Île Vessot sont également en cours. Certes, nous avons dû faire des compromis, mais le conseil municipal est convaincu que ses choix sont en continuité avec le plan stratégique et les différents pôles de développement », mentionne le maire, Pierre-Luc Bellerose.

Taxes municipales
À l'instar des autres villes du Québec, Joliette dépose un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière qui sera en vigueur à compter du 1er janvier 2023. La croissance de la valeur des immeubles du territoire se poursuit et une hausse moyenne de 29 % de la valeur résidentielle est observable. Mentionnons qu'une augmentation de la valeur d'une propriété ne se traduit pas automatiquement par une augmentation équivalente du compte de taxes. Le nouveau taux de taxes établi par la Ville permet de régulariser l'augmentation de la valeur des propriétés

et de limiter la charge fiscale des citoyens. Ainsi, malgré l'inflation, Joliette limite la hausse des charges fiscales à 4,8 % pour les immeubles résidentiels, ce qui représente une augmentation annuelle inférieure à 60$ pour plus de 52% des propriétaires de résidences unifamiliales. Quant aux services tarifés liés aux collectes des matières résiduelles, ainsi qu'au réseau municipal d'aqueduc et d'égout, ils ont été ajustés au coût réel, représentant un impact de 14$ sur un compte de taxes moyen.

« La Ville ne pouvait se permettre un gel du compte de taxes comme les trois dernières années tout en continuant d'offrir des services de qualité aux Joliettains », ajoute le maire.

Rémunération des élus

Afin d'alléger le gonflement du budget municipal, les membres du conseil ont décidé à l'unanimité de limiter leur hausse salariale à 2,5% jusqu'à nouvel ordre, plutôt que de suivre l'inflation comme le prévoit la règlementation.

Le détail du budget 2023 est disponible en ligne au www.joliette.ca.

- 30 -

Source : Solie Masse
Directrice des communications, Ville de Joliette
solie.masse@ville.joliette.qc.ca | (450) 753-8189